

# Synthèse du rapport du CAMEROUN sur le continuum E/F

## Le contexte socioéconomique

La population du Cameroun a atteint 20 millions d'habitants en 2011 et connaît depuis une croissance de 420 000 habitants par an ce qui préfigure une demande d'éducation élevée requérant des pouvoirs publics des réponses effectives en termes de création d'établissements scolaires, d'infrastructures et d'équipements, d'allocation de ressources humaines, financières et matérielles. La population de moins de 15 ans représente 43,0% de la population totale tandis que celle de moins de 25 ans représente 64,1%. Au niveau économique le PIB s'est accru de 5% par an depuis 2009. Le PIB par habitant a connu une progression de près de 25% en 22 ans mais avec des variations importantes entre 2005 et 2010.

### 1. Données de base de l'instruction de la population camerounaise

Selon les enquêtes de l'INS 2010, le nombre moyen d'années d'étude avec succès de la population est relativement faible : 8,3 années au niveau national. Ce nombre est de 8,6 et 7,9 années d'études respectivement pour les hommes et les femmes. Au niveau national, les personnes non scolarisées représentent 22,1% de la population scolarisable. Celles ayant suivi le cycle primaire comptent pour 30,3%. Quant aux personnes ayant suivi un enseignement du secondaire, elles représentent 39,3% dont 31,8% pour l'enseignement secondaire général et 7,5% pour l'EFTP. Très peu d'entre elles ont atteint le niveau d'instruction du supérieur (8,2%). Ainsi au Cameroun l'analphabétisme touche de façon sensiblement plus intense le milieu rural (56,5 %) que le milieu urbain (17,3 %).

- Taux de scolarisation : le taux brut de préscolarisation est passé de 17,5 % en 2006 à 28,8% en 2010. Le TBS du primaire est resté supérieur à 100% au cours de la période considérée. Ceci s'explique par l'accès à ce niveau d'enseignement d'une partie des élèves à un âge en décalage avec l'âge officiel, et par la présence de redoublants. Le TBS du secondaire est passé de 32 % en 2006 à 47% en 2010. Le TBS du supérieur est passé de 6,4% en 2006/2007 à 11,8% en 2010/2011. Il existe une forte différence entre les populations urbaines et rurales : 17,8% acquièrent le BEPC en milieu rural contre 56,4% en milieu urbain.
- Taux d'achèvement : les garçons bénéficient d'un avantage significatif relativement aux filles. Ainsi le taux d'achèvement moyen des filles est de 77,4 % contre 83,5 % pour les garçons (un écart de 6,1 points) ; de même, seulement 33,8 % des filles ont accès au second cycle secondaire pour 44,3 % de garçons. De même les taux d'achèvement est différencié selon la zone géographique avec un écart de 22,5 points au niveau de l'achèvement du primaire (respectivement 90,7 % pour les urbains et 68,2 % pour les ruraux), ou un écart de 37,2 points dans l'accès au second cycle secondaire (respectivement 51,8 et 14,6 %).
- Taux de transition : en moyenne 9 élèves sur 10 qui ont commencé l'école arrivent en fin de cycle. Au niveau du secondaire, 10% d'élèves ne terminent pas le premier cycle du secondaire chaque année et plus de 20% le second cycle. Le RESEN 2013 note qu'un nombre significatif d'élèves quitte l'école lors des transitions entre les cycles. Le taux de transition du secondaire vers le supérieur est de de 63%, avec 84,4% des bacheliers qui s'inscrivent dans le supérieur public.

## **2. Données de base en formation technique et professionnelle**

Avec environ 2,5 % des effectifs, l'enseignement et la formation professionnels représentent une faible proportion des effectifs scolarisés dans le secondaire. D'autres ministères interviennent en formation professionnelle, mais le volet le plus important de ce secteur se fait en informel. La plupart des personnes de 15 ans ou plus ayant suivi une formation professionnelle l'ont effectué sur le tas (67%) ou dans un centre ou institut de formation (26,7%). Celles ayant suivi les formations professionnelles de niveau secondaire 1er cycle représentent 4,5%. La plupart d'actifs occupés (66,9%) du secteur informel apprennent ou ont appris leur métier tout seul ou par la pratique. Une frange non moins importante (24,4%) a été formée dans les petites entreprises et seulement 5,3% d'actifs occupés ont appris le métier dans un établissement d'enseignement technique ou de formation professionnelle. L'apprentissage en unité de production informelle ou centre de formation concerne 8,8% des jeunes en milieu urbain et 1,7% en milieu rural, (8,1% d'hommes et 2,6% de femmes).

D'après l'INS (2010), les jeunes qui ne sont ni en éducation, ni en formation, ni en emploi constituent les jeunes en chômage dont le taux est compris entre 3,8% et 5,6%. Les causes de la discontinuité sont nombreuses parmi lesquelles le manque de moyens financiers, les échecs scolaires, les maladies, la préférence à l'apprentissage d'un métier.

## **3. Causes et remèdes de la discontinuité entre éducation/formation et pistes de réduction**

Les préconisations faites pour réduire la discontinuité peuvent se résumer comme suit :

- Améliorer l'offre de formation professionnelle. Il s'agit de promouvoir une offre qui respecte les normes du secteur de production, avec des formateurs qualifiés, des équipements, une relation dynamique entre le centre de formation et les entreprises et des référentiels élaborés selon l'approche par compétences.
- Mettre en place un cadre national de certification et de qualification ce qui permettra d'engager des réformes pour le développement et la flexibilité des dispositifs d'éducation et de formation. Il servira à reconnaître des acquis d'apprentissages non formels et informels (VAE) et à mettre en place la formation tout au long de la vie dans une logique de transparence des qualifications.
- Créer dans les instituts et centres de formation un cycle d'adaptation. Ce cycle (ou classe) d'adaptation devra accompagner les postulants n'ayant pas les prérequis nécessaires pour entrer dans un dispositif d'éducation ou de formation donné.
- Développer l'apprentissage : il s'agit de développer un système rénové d'apprentissage permettant d'accompagner les chercheurs d'emplois et de faciliter les transitions d'un niveau de qualification à un autre.
- Créer les conditions financières pour améliorer l'accès du plus grand nombre à l'éducation et à la formation.

## **4. Comment instituer le continuum en donnant accès à l'éducation et à la formation à tous tout au long de la vie.**

Il s'agit notamment de :

- mettre en place un enseignement fondamental qui se construit par une réflexion partagée entre les différents ministères ;
- promouvoir une régulation des flux qui associe le MINEFOP et les autres ministères ;
- améliorer la gouvernance, dans ses aspects de gestion financière et de gestion des ressources humaines communs à tous les ministères sectoriels ;

- réformer les curricula ainsi que la formation des enseignants, etc.

En termes d'orientations de la politique éducative, la vision de développement du pays à l'horizon 2035 appelle une redéfinition conséquente des missions assignées à l'école ainsi que l'adoption des grands principes devant la régir. La mission essentielle de la nouvelle école reste la formation complète du citoyen sur les plans individuel, collectif, moral, économique, intellectuel, politique et civique. Des lois ont été promulguées pour assigner des missions à certains départements ministériels. Le projet de loi cadre de la formation professionnelle vient d'être élaboré (2016) et transmis à la hiérarchie en vue de son examen par le Parlement. Cette loi entend notamment : favoriser l'acquisition des compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier ; permettre l'amélioration des qualifications professionnelles et la productivité des ressources humaines ; et concourir à la satisfaction des besoins de l'économie en ressources humaines qualifiées.

Le Gouvernement, en s'appuyant sur des engagements pris dans le Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) a entrepris progressivement des actions et activités significatives en vue d'améliorer l'offre de formation, diversifier les modes de formation, améliorer l'accès à l'éducation, améliorer l'employabilité des formés, créer des passerelles entre l'enseignement général et technique et la formation professionnelle, etc.

#### **5. Comment établir un continuum par la reconnaissance de tous les modes d'acquisition des connaissances et des compétences.**

Avec l'appui de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), une réforme a été adoptée pour développer des référentiels de formation professionnelle selon l'approche par compétences et présentés par modules. Cette réforme a également conduit à la délivrance des titres dénommés : Attestation de qualification professionnelle (AQP), Certificat de qualification professionnelle (CQP), Diplôme de qualification professionnelle (DQP) qui s'arriment aux niveaux de qualification allant de celui d'ouvrier au technicien. Rien n'est encore engagé pour les niveaux supérieurs.

Le MINEFOP a bénéficié de l'appui de l'Union Européenne, du Gip-International de France, pour l'accompagnement à la mise en place au Cameroun d'un cadre national de Validation des Acquis de l'Expérience.

Le développement d'un cadre national de certification et de qualification en cours de mise en œuvre est clairement lié à celui de la formation tout au long de la vie. Il positionne les certifications relevant des institutions d'éducation et de formation professionnelle et permet de prendre en compte la validation des acquis d'apprentissages non formels et informels.